



COMMISSION DU FOOT D'ANIMATION

PROCES-VERBAL N°1

Réunion du 12/11/2024

Président : M. MIGUEL Nuno Filipe (CD)

Présents : Mme GAUTIER Nadine, MM. MENIAOUI Imed - BOUZIDI Hakim (CD) - OUHARANI Sofiane (CD)

Excusé : M. MASMOUDI Hassen

Assiste : Manon CALEGARI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

La commission rappelle l'**obligation d'établir une Feuille de Match Informatisée (FMI) ou papier si la tablette est défectueuse**, sous peine de sanctions financières.

Nous demandons aux clubs de **créer des identifiants Footclubs aux éducateurs et de les habilitier aux compétitions les concernant**. Nous vous informons que les accès Footclubs peuvent **être limités à la gestion de la feuille de match de sa catégorie**.

En cas de réalisation d'une feuille de match papier, il est important de **notifier sur la partie réserve d'avant match, la cause de la non utilisation de la FMI**.

La commission vous rappelle **qu'aucun match ne doit débuter sans la réalisation d'une feuille de match**.

Les 1^{ère} et 2^{ème} journée ont été gérées par la Technique, via la Commission d'Organisation des Compétitions, ainsi que les plateaux Officiels.

Pour vos éventuels forfaits, feuilles de Match manquantes ou non conformes, vous devez consulter les PV de la Commission d'Organisation de Compétitions.

A partir de la 3^{ème} journée, c'est la Commission du Foot Animation qui gère, avec l'appui de CTD DAP (Technique), la suite.

Par ailleurs, pour la saison 2024-2025, en approbation avec le Comité Directeur du District 75, les sanctions financières (suivant l'annexe financière ci-joint), seront appliquées au Clubs en infraction. Nous allons proposer au Comité Directeur, de procéder en fin de saison, à des dotations aux clubs, participants aux diverses compétitions de Football Animation, une redistribution des amendes collectées.

Ces amendes s'appliqueront à partir de la 2^{ème} journée du Foot d'Animation, la 1^{ère} journée n'est pas prise en compte, ainsi que les forfaits.

CRITERIUMS ET PLATEAUX FOOT ANIMATION

JOURNEE 3 : 09/11/24

NOMBRE DE FORFAITS : 5

U13 à 11

Match N° 29800885 ALESIA

U12

Match N° 29216857 MONTMARTRE (2^{ème} forfait)

PLATEAU U7

Absence de TROPS sur le site de POUCHET (2^{ème} forfait)

Absence de PARIS 13 ATLETICO sur le site de l'ACP 15

Absence de PITRAY OLIER sur le site de l'ES 16

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES : 7

1^{ère} APPEL :

U13 à 11

Match N° 29800884 ES PARISIENNE / OFC COURONNES du 09/11/24

U13

Match N° 29483724 ES PARISIENNE / ESPA du 09/11/24

U12

Match N° 29510507 PETITS ANGES / ACP15 du 09/11/24

U11

Match N° 29752406 ESC XV / MONTMARTRE du 09/11/24

Match N° 29752162 ACASA / PITRAY du 09/11/24

U10

Match N° 29695719 ESC XV / BON CONSEIL du 09/11/24

Match N° 29695721 ES PARISIENNE / CA PARIS du 09/11/24

DECISIONS

DOSSIER 01/2024-2025 : critérium U13 poule F du 09/11/02024 - match n°29693831 AS PARIS 1 / CFF PARIS 2

Après réception de la FMI, la commission constate que le match n'a pas été joué, et qu'il n'y a aucune réclamation, ou observation d'avant et après match.

La commission demande aux 2 clubs, AS PARIS et CFF PARIS, un rapport **pour le lundi 18 novembre 2024**, au plus tard, afin de statuer, sous peine de match perdu pour les 2 équipes.

DOSSIER 02/2024-2025 : critérium U11 poule J du 09/11/2024-match n°29752405 ASP SAINTE MELANIE 1 / AS PARIS 1

Après réception de la FMI, et après vérification de celle-ci,

La commission constate que le joueur n°7 KONE Youssouf, licence n° 9604476142, est un joueur de catégorie U9, et ne peut donc pas participer à un match de la catégorie U11, et que pour cela il doit bénéficier du double sur-classement, nécessitant l'accord d'un médecin fédéral.

Pour cette raison, **la commission donne match perdu au club de l'AS PARIS.**

D'autre part, la commission rappelle à l'ordre le club de l'AS PARIS, sur le respect des horaires de coup d'envoi.

DOSSIER 03/2024-2025 : critérium U10 poule D du 09/11/2024 - match n°29695335 PARIS 17 POUCHET 22 / SEIZIEME ES 24

Après réception de la FMI, la commission constate que le match, n'a pas pu être joué, car l'équipe visiteuse SEIZIEME ES ne s'est pas présentée au coup d'envoi.

Après lecture des échanges, et explications des 2 clubs, le coup d'envoi officiel était prévu à 10h, et suite à l'organisation d'un plateau U7, au même temps, celui a été décalé à 11h30.

Le club a communiqué cette information au club de SEIZIEME ES, le samedi 09/11/2024 (jour du match), à 8h du matin, et non le vendredi avant 17h.

Les joueurs de SEIZIEME ES n'ont pas pu attendre (parents), ce qui n'a pas permis d'avoir le nombre suffisant de joueurs à présenter pour effectuer ce match 1h30 après l'heure officielle du coup d'envoi (10h).

La commission dit match à jouer à une date ultérieure, à communiquer après consultation des calendriers.

DOSSIER 04/2024-2025 : critérium U11 poule I du 09/11/2024 - match n°29752309 TERNES PARIS OUEST 1 / CENTRE DE PARIS AS 1

Après réception de la FMI, la commission constate que le match n'a pu être joué car l'équipe visiteuse de CENTRE DE PARIS AS ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi (9H).

Après réception des divers courriels de CENTRE DE PARIS AS et de TERNES PARIS OUEST, nous informant, que le coup d'envoi avait fait l'objet d'une demande de changement d'horaire à 10H.

La commission a constaté que cette demande de report a bien été homologuée par le District 75, mais qu'il y a eu une anomalie (bug informatique) sur le site qui ne l'a pas prise en compte.

Le club de TERNES PARIS OUEST a suivi ce que le site affichait et le club de CENTRE DE PARIS AS est resté sur l'horaire de la demande de changement d'horaire à 10H.

Pour ces raisons, **la commission donne match à jouer à une date ultérieure, après consultation du calendrier.**

DOSSIER 04/2024-2025 : critérium U13 poule A du 09/11/2024 – match n°29158197 ENFANTS DE LA GOUTTE DE D'OR 1 / AFP 18 2

Après réception de la FMI, la commission constate que le match n'a pu être joué suite à l'agression des éducateurs des ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR par des individus «squatteurs», ne voulant pas quitter le terrain du site des Poissonniers à Paris 18^{ème}.

La commission se désolé de cette incident grave, et ne pouvant pas statuer sur ce genre d'incident, **elle transmet le dossier à la Commission de Discipline** et transmet également, tout son soutien et sa solidarité, avec le club des ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR.

DOSSIER 05/2024-2025 : critérium U11 – courriel MACCABI PARIS METROPOLE

Courriel de MACCABI PARIS METROPOLE demandant à la commission l'intégration d'une 3^{ème} équipe, dans le critérium U11, en poule I, suite au forfait général du CFF PARIS.

La commission donne son accord à cette intégration, en lieu et place du CFF PARIS.

Le MACCABI PARIS METROPOLE était sur liste d'attente pour sa demande d'intégration.

DOSSIER 06/2024-2025 : ensemble des critères, challenges et plateaux du Football d'Animation – courriel MACCABI PARIS METROPOLE.

Courriel de MACCABI PARIS METROPOLE demandant à la commission de ne plus participer à la moindre rencontre et plateau, l'opposant au club de l'AS PARIS, suite à des propos inadmissibles et graves d'avant un match les opposant en coupe départementale U18.

La commission décide, de neutraliser l'ensemble des rencontres, concernant le Football d'Animation.

En attendant les conclusions disciplinaires du District 75 et de la Ligue de Paris Ile de France, qui ont été saisies par le club de MACCABI PARIS METROPOLE.

DOSSIER 07/2024-2025 : ensemble des rencontres Football Animation ACP15

Courriel du club ACP 15 demandant de reporter l'ensemble de ses rencontres concernant les rencontres du Football d'Animation, en raison de la rencontre du samedi 16 novembre 2024 de coupe de France, contre Calais, à laquelle l'ensemble de son équipe technique veut participer, en faisant ce déplacement.

La commission, comme les 2 commissions d'organisation des compétitions du District 75 et celle de la Ligue de Paris Ile de France, accepte cette demande de report.

Nous consulterons le calendrier, afin de vous donner une date pour jouer ces rencontres reportées.

DOSSIER 08/2024-2025 : fermeture du Stade Emile Anthoine, rencontres de Football Animation, des clubs des PETITS ANGES ES et AS BON CONSEIL .

Courriel de la DJS 75 informant de la fermeture du Stade Emile Anthoine pour le samedi 16 novembre 2024, et l'impossibilité de programmer ces rencontres pour les Clubs de PETITS ANGES ES et de l'AS BON CONSEIL sur un autre terrain.

La commission décide du report des rencontres concernant ces 2 Clubs à une date ultérieure, après consultation des calendriers.

TIRAGE AU SORT DES CHALLENGES U11 ET U13

La commission a procédé au tirage au sort des Challenges U11 et U13 Festival Foot, qui se dérouleront le 23 novembre 2024.

La composition des groupes, ainsi que le règlement, les feuilles de match et le PV de plateau, vous seront transmis par courriel sur les boîtes mail officielles des clubs, et seront affichées sur le site officiel du District 75.

Les sites d'accueil sont les clubs tirés en premier de chaque poule et surlignés en jaune.

Les clubs organisateurs des plateaux se doivent de contacter chaque club (par mail officiel), afin de donner le déroulement, ainsi que les horaires du début du plateau.

LES 2 PREMIERS DE CHAQUE POULE SONT QUALIFIES POUR LE TOUR SUIVANT EN U11

LES 2 PREMIERS DES POULE DE 3 SONT QUALIFIES POUR LE TOUR SUIVANT EN U13

LES 3 PREMIERS DES POULES DE 4 SONT QUALIFIES POUR LE TOUR SUIVANT EN U13

Le 2^{ème} tour des 2 challenges est prévu pour le 11 Janvier 2025.

Pour rappel, seuls les joueurs possédant une licence enregistrée dans les délais (date d'enregistrement au plus tard le lundi 18 novembre 2024) pourront participer aux rencontres .

Par ailleurs, pour les challenges U11, les U9 ne peuvent pas participer, pour le challenge U13, les U11 ne peuvent pas participer, sauf s'ils font l'objet d'un double sur classement officiel (médecin Fédéral). Les clubs organisateurs se doivent et sont responsables de la vérification et contrôle visuel des participants.

TIRAGE AU SORT DES COUPES DEPARTEMENTALES U10 et U12

Cette saison 2024-2025, nous avons décidé, après présentation et accord du Comité Directeur du District 75 de faire des coupes Départementales U10 et U12, en lieu et place des Challenges U10 et U12 auparavant. Ces Coupes se dérouleront en rencontre à élimination directe, comme les compétitions du Football à 11.

Le 2 Finales se dérouleront lors des journées de Finales Départementales District 75.

Toutes les rencontres se trouvent sur le site Officiel du District 75, et vous seront communiquées par courriel sur la boîte officielle des clubs, ainsi que le règlement de celles-ci.

Pour rappel, seuls les joueurs possédant une licence enregistrée dans les délais (date d'enregistrement au plus tard le lundi 18 novembre 2024), pourront participer aux rencontres .

Par ailleurs, pour le règlement sur la participation des joueurs est celui qui s'applique aux critères U10 et U12.

L'UTILISATION DE LA FMI EST OBLIGATOIRE, LES RENCONTRES SONT SUR FOOTCLUB .

Paris le 12 novembre 2024

Le Président,
Nuno Filipe MIGUEL



ANNEXE FINANCIERE
FOOTBALL D'ANIMATION
2024 / 2025

Forfait U13-U12-U11-U10	30.00 € par équipe
Absence au plateau (U6 à U9)	30.00 €
Non envoi de la FM	20.00 €
Non envoi du CR de plateau (U6 à U9)	20.00 €
Feuille de rencontre (retard, irrégulière)	9.50 €
Non utilisation de la FMI (à partir de la 2eme fois)	40.00 € par équipe
Licence manquante	4.00 €
Absence non justifiée à une convocation	25.00 €